

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 30 janvier (30/01/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 janvier, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint,**

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux,**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint,**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Fabienne MAERTEN), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Madame Muriel VALETTE), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT EXCUSES :

Mme Sandrine PIAROU, M. Gilles BENECH, **Conseillers Municipaux.**

Monsieur ANDRAL est nommé secrétaire de séance.

ENFANCE

27 – 30 janvier 2020

27. Avenant 2019 au contrat enfance jeunesse à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Tarn et Garonne

Rapporteur : Madame GARRIGUES.

Vu le contrat « enfance – Jeunesse », entre la collectivité, la C.A.F du Tarn et Garonne et la M.S.A signé pour 4 ans soit du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Vu la délibération du conseil communautaire de Terres des Confluences en date du 19/12/2018, portant sur le transfert de la compétence optionnelle « Action Sociale » comprenant la création et la gestion d'un Relais itinérant d'Assistantes Maternelles intercommunal.

Considérant que l'objectif de ce partenariat est de soutenir la collectivité financièrement sur les actions :

- qu'elle met en œuvre (Centre de Loisirs maternel et primaire, A.L.A.E, coordination du contrat)
- ou qu'elle soutient (R.A.M, joujouthèque, les Grappillous, centre social du Sarlac, L.A.E.P, accueil de jeunes MAJ).

Considérant que l'avenant 2019 acte la fin de la prise en compte au titre du CEJ de la commune de Moissac des actions mentionnées ci-après, à compter du 01/07/2019 :

- RAM de Moissac (action antérieure) - CCAS de Moissac
- Extension RAM de Moissac (action nouvelle) - CCAS de Moissac

Considérant que l'avenant acte la fin de la prise en compte des actions en lien avec les compétences cédées (actions RAM initiales) et le transfert de la compétence optionnelle « Action Sociale » comprenant la création et la gestion d'un Relais itinérant d'Assistantes Maternelles intercommunal.

Monsieur le Maire soumet donc à l'approbation des membres du conseil municipal l'avenant 2019 au contrat enfance jeunesse ci-après annexé,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCEPTE les termes de l'avenant 2019 au contrat enfance jeunesse à intervenir avec la CAF de Tarn et Garonne,

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ledit avenant.

Pour copie conforme

Moissac le 31 janvier 2020

Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT